

## Textile: Le Maroc cher sur toute la ligne

30/04/2005

Les textiliens cherchent à tout prix à convaincre le gouvernement de l'urgence d'un plan de relance pour le secteur. Lors de la réunion avec le Premier ministre Driss Jettou, tenue le 26 avril (cf. notre édition du 28 avril 2005), Karim Tazi, président de l'Amith (Association marocaine des industries textile et habillement), a présenté un benchmarking avec les concurrents directs du Royaume. Que ce soit le coût du transport, celui des charges sociales ou encore celui de l'énergie, le Maroc reste plus cher. Chiffres à l'appui, les responsables de l'Amith martèlent que la compétitivité de l'entreprise marocaine dépend largement de ces facteurs et que "le gouvernement est le seul capable actuellement de la doter des moyens de se battre". Selon Tazi, même si les textiliens triplent leur productivité, ils ne pourraient pas, sous la pression des coûts des facteurs actuels, rattraper le retard qu'ils ont sur les pays concurrents. Validés par plusieurs instances internationales comme la Banque mondiale, les chiffres présentés lors de la rencontre du 26 avril parlent d'eux-mêmes. A commencer par l'énergie qui coûte au Maroc 0,092 dollar US le kWh alors qu'elle ne dépasse pas 0,047 dollar en Tunisie et 0,055 en Egypte.

En Turquie, le kWh vaut 0,070 dollar. Le coût, les délais et la fluidité du transport ne favorisent pas les exportations marocaines non plus. Ainsi, le total des charges relatives au transport d'une remorque complète de 92 m<sup>3</sup> et de 16 m de long est estimé à 6.500 euros aller-retour au Maroc (Casablanca) contre 5.600 pour la Tunisie. Cette comparaison ne prend pas en compte la Roumanie dont les exportations n'effectuent pas de traversée en mer, ce qui réduit considérablement les frais mais aussi et surtout les délais (6/7 jours contre 10/12 pour les expéditions marocaines). Les charges sociales, véritable pomme de discorde entre les textiliens et le gouvernement, sont également élevées par rapport à certains concurrents.

Le Smig est de 164,09 euros au Maroc, alors qu'il ne dépasse pas 47 euros en Egypte, 78,64 en Roumanie et 129,95 en Tunisie. Le salaire minimum en Turquie est le plus haut des pays du benchmark avec 227,24 euros. Avec 42,65 euros, les cotisations sociales, moins élevées qu'en Turquie (90,9 euros), restent néanmoins plus coûteuses qu'en Egypte (18,8), Roumanie (33,8) et Tunisie (34,11). Le benchmarking est aussi éloquent sur la fiscalité du Royaume où l'IGR sur les salaires des cadres par exemple, reste supérieur à celui de la Tunisie, la Roumanie et la Turquie.

Tout cela, conjugué au démantèlement de l'accord multifibres, est venu secouer une industrie déjà affaiblie. A tel point que ses exportations "ont accusé une baisse spectaculaire de 35% en janvier et de 22% en février derniers. Cette baisse a eu pour conséquence une réduction de l'activité industrielle et son corollaire en termes de chômage technique et de fermeture d'usines, affirme l'Amith.

Pourtant, lors de la réunion du 12 janvier dernier, les textiliens avaient convenu avec Jettou de finaliser le plan de relance avant fin février. Si les commissions douane et logistique sont bien avancées, selon l'association, il n'en est pas de même pour celles qui devaient travailler sur le financement et les charges sociales. Selon l'Amith, la première ne s'est réunie qu'à trois reprises et en l'absence des Finances, des banques et des organismes de garantie. Les réunions tenues par la seconde n'ont tout simplement pas abouti puisque la majorité des points abordés ne relèvent pas de la compétence du DG de la CNSS.

Naoufal BELGHAZI

Source: L'Economiste



<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=economie&id=379>